Antoine, 104. La chambre syndicale de la sculpture y avait été invitée par le comité exécutif des grévistes. Ce dernier a rendu compte de son mandat et a constaté que les fonds étaient assez considérables pour continuer la grève.

Près de quatre cents ouvriers, la plupart Espagnols, employés au percement de tranchées et aux travaux de terrassement sur la route stratégique militaire de Port-Vendres à la Massane, ont proclamé la grève dans les journées de lundi et de mardi, réclamant un supplément de salaire et une diminution d'heures de travail.

On annonce au dernier moment qu'après trois jours de réflexion, la plupart des ouvriers ont repris le travail.

Après plus de quinze jours de grève, les ouvriers emballeurs de Paris viennent de décider que le travail serait repris dans tous les ateliers, même dans ceux qui avaient été mis à l'index.

Ce n'est pas que les patrons aient tous accordé l'augmentation de salaire réclamée par les travailleurs; mais la caisse de la chambre syndicale ouvrière ne pouvant plus distribuer de secours aux grévistes, on a jugé sage de mettre fin au conflit.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 12 mai 1882

(Compte-rendu spécial du *Journal de Roubaix*.)

Le Conseil procède à la nomination de diverses commissions :

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS

ABATTOIR : MM. Legrand, 17 voix. — Destombes, 17. — Spel, 16. — Willem, 15 (élus). — Lemaire, 12. — Alfred Reboux, 8. — Frère Emetère, 6. — J.-B. Pennel, 5. — Louis Cordonnier, 5. — Béghin-Bonnave, 5. — Carrette, 3. — Ryo, 1. — Vienne, 1. — Bulletins blancs, 5.

CIMETIÈRE : MM. Flipo, 16. — Renaux, 16. — Destombes, 14 (élus). — Alfred Reboux, 11. — Frère Emetère, 7. — Béghin-Bonnave, 5. — J.-B. Pennel, 2. — Louis Cordonnier, 2. — Caudrelier, 1. — d'Halluin, 1. — Briet, 1. — Bulletins blancs, 4.

POMPIERS : MM. Delétoile, 23. — Flipo, 20. — Lemaire, 20. — Moreau, 19. — Lepercq, 16. (élus) — Reboux, 5. — Vaissier, 5. — Frère Emétère, 3. — Destombes, 3. — Renaux, 2. — Louis Cordonnier, 2. — Bonnel, 2. — Vienne, 2. — Carrette, 2. — J.-B. Pennel, 2. — Béghin-Bonnave, 1. — Delebois, 1.
Bulletins blancs, 5.

PROMENADES ET JARDINS : MM. Willem, 22. — Roussel, 19. — Degand, 16. — Debuisne, 16. — Trannoy, 14. (élus) — Renaux, 6. — Legrand, 4. — D'Halluin, 4. — Alfred Reboux, 4. — Briet, 3. — Louis Cordonnier, 3. — Frère Emétère, 3. — Carrette, 2. — Vaissier, 2. — Ryo, 2. — Flipo, 2. — Briet, 1. — Béghin-Bonnave, 1. — J.-B. Pennel, 1. — Bonnel, 1. — Destombes, 1. — Demarquette, 1. — Bulletins blancs, 5.

TRAMWAYS. — MM. Ryo, 22. — Briet, 21. — Demarquette, 20. — Delebois, 19. — Bonne, 19. (élus) — Reboux, 5. — Pennel, 5. — Vaissier, 3. — Degand, 3. — Frère Emétère, 2. — Bonnel, 2. — Destombes, 1. — Delétoile, 1. — Lemaire, 1. — Renaux, 1. — Spel, 1. — Bulletins blancs, 5.

TRAVAUX EN VOIRIE. — MM. Moreau, 24. — Ryo, 22. — Flipo 20. — Degand 19. — Bourgois, 16 (élus). — Pennel, 10. — Delebois, 5. — Reboux, 3. — Willem, 3. — Louis Cordonnier, 2. — Bonnel, 2. — Briet, 2. — Renaux, 2. — Vienne, 1. — Demarquette, 1. — Frère Emétère, 1. — Carrette, 1. — Destombes, 1. — Vaissier, 1. — Bulletins blancs, 5.

FêTES PUBLIQUES : MM. Renaux, 15. — Vaissier, 11. — Degand, 11. — D'Halluin, 11. — Debuisne, 13. (élus) — Vienne, 8. — Frère Emétère, 7. — Alfred Reboux, 5. — Caudrelier, 4. — Pennel, 3. — Louis Cordonnier, 3. — Willem, 3. — Destombes, 2. — Carrette, 2. — Bonnel, 1. — Delétoile, 1. — Demarquette, 1. — Largillière, 1. — Briet, 1. — Trannoy, 1. — Bulletins blancs, 5.

JURY

CANTON-EST. — MM. Willem, 21. — Renaux, 21. (élus) — Alfred Reboux, 5. — Béghin Bonnave, 3. — Frère Emétère, 2. — Delebois, 1. — Bonnel, 1. — Godefroid, 1. Carette, 1. — Debuisne, 1. — Roussel, 1. — Bulletin blanc, 1.

CANTON OUEST. — MM. Roussel, 20. — Bonnel, 20 (élus). — Pennel, 5. — Delebois, 3. — Louis Cordonnier, 3. — Vaissier, 1. — Flipo, 1. — Ryo, 1. — Briet, 1.

COMMISSION SCOLAIRE

MM. Largillière, 22. — Roussel, 21. — Delebois, 21. Degand, 21. — Demarquette, 18. — Trannoy, 16 (Elus). — Frere Emétère, 10. — Alfred Reboux, 9 — Godefroy, 8. — Pennel, 6 — Béghin-Bonnave, 5. — Louis Cordonnier, 5. — Lacquement, 5. — Ryo, 4 — Moreau, 3. — Renaux, 2. Carrette, 2. — Briet, 2. — Caudrelier, 1. — Bonnel, 1. — Destombes, 1

On voit que les membres de la minorité ne font décidément partie d'aucune commission. Ils ont continué à voter blanc.

LES CROIX ET LA STATUE DE L'ÉCOLE DE LA RUE TURGOT

Nous donnons d'après les notes prises au cours de la séance, la physionomie aussi complète et aussi exacte que possible de la discussion.

M. Alfred Reboux. — Je demande la parole.

M. le Maire. — Vous avez la parole.

M. Alfred Reboux. — Messieurs, des faits profondément attristants se sont passés à l'école municipale de la rue Turgot. Le 28 avril, à six heures du matin, deux individus sont venus arracher la croix qui surmontait la porte d'entrée et l'ont violemment lancée contre le pavé; ils ont enlevé une seconde croix qui se trouvait sur le mur séparant les deux cours; ils l'ont brisée de la même manière....

M. le Maire. — Est-ce de l'Institut Turgot que vous voulez parler, M. Reboux?

M. Alfred Reboux. — Pardon, M. le Maire, il s'agit bien, comme je viens de le dire, de l'Ecole communale de la rue Turgot.

Un membre. — L'école Saint-Joseph....

M. Alfred Reboux. — Les deux individus se sont ensuite attaqués à une statue de Saint-Joseph. Après l'avoir fortement secouée et ébranlée, ils l'ont renversé de son piédestal. Elle s'est brisée en tombant et on a achevé de la mettre en pièces à coups de marteau.

Deux heures plus tard, les débris étaient jetés dans un tombereau et emportés par deux autres individus.

Ces attentats ont causé une profonde et légitime émotion. Je demande à l'administration si c'est par son ordre qu'ils ont été commis et si elle en accepte la responsabilité devant nos concitoyens.

M. le Maire. — C'est M. Lacquement qui s'est occupé de cette affaire; il va répondre.

M. Lacquement, adjoint. — Nous sommes partisans de la neutralité de l'école; nous voulons que tous les enfants, catholiques, protestants, libres-penseurs, juifs, puissent y aller sans que la conscience des parents ait à supporter aucune atteinte; nous ne voulons pas que des emblèmes quelconques puissent froisser les convictions des familles. J'ai donc, obéissant à l'esprit de la nouvelle loi, fait enlever les emblèmes religieux de l'Ecole de la rue Turgot. Mais les faits ne se sont pas passés comme le prétend M. Reboux. C'est à cinq heures du matin, en l'absence des élèves, et portes closes, que les croix et la statue ont été enlevées. Cette statue était peu solide; les croix n'étaient retenues que par des chevilles pourries; il n'a pas fallu grand effort. Ces objets ont été emportés ensuite dans une voiture fermée. Si les faits ont été connus c'est par la presse. Un journal a été jusqu'à nous traiter de « goujats, » de « cuisiniers de caserne, » de « crapules, » il a parlé de « nos turpitudes. » Je méprise profondément ces insultes et ces insanités. Je crois avoir bien agi et j'en ferai autant à l'avenir.....

M. Alfred Reboux. — De quel journal a voulu parler M. Lacquement? (Sourires).

M. Lacquement. — Du *Réveil du Nord*. Je ne le lis jamais, mais on m'a communiqué ce numéro. Je répète que, s'il y a eu scandale, c'est la faute de la presse.

M. Alfred Reboux. — La presse n'a pas créé ce scandale; elle l'a constaté; c'était son droit et c'était son devoir. Mais nous ne sommes pas ici pour discuter des articles de journaux. C'est une observation que je fais une fois pour toutes. Je n'accepterai jamais de discussion sur ce terrain. Je maintiens la complète exactitude du récit que j'ai fait au Conseil. Je maintiens que les croix et la statue ont été brisées à coups de marteaux.

M. Lacquement. — La statue était dans un tel état de vétusté qu'il a suffi d'un seul coup de marteau pour la détruire...

M. Alfred Reboux. — Il ne reste donc plus qu'un point à établir; c'est le nombre de coups de marteau qu'il a fallu donner!

Et les croix?

M. Lacquement. — Je vous ai déjà dit qu'elles n'étaient retenues que par des chevilles pourries.

M. Alfred Reboux. — Vous voyez bien que j'avais raison. Vos ouvriers ont brisé les croix et la statue. Ils ont enlevé le tout dans un tombereau.

M. Lacquement. — Que voulez-vous que nous en fissions? Je ne pouvais pourtant pas les prendre sur mon dos.

M. Alfred Reboux. — Il fallait, monsieur, enlever ces emblèmes avec le respect que vous devez aux croyances de vos concitoyens. Vous avez agi dans la plénitude de votre droit, dites vous. Pourquoi donc vous êtes-vous arrêté? Pourquoi n'avez-vous pas continué votre œuvre dans les autres écoles...

M. Lacquement. — Nous sommes tout disposés à continuer.

M. Emile Moreau. — Surtout si vous nous le demandez!

M. Alfred Reboux. — Non, messieurs, vous ne continuerez pas, maintenant du moins, car on s'est ému à la préfecture de ce qui s'est passé à Roubaix; on a trouvé que vous alliez trop vite. Et M. l'inspecteur d'académie aurait lui-même, me dit-on, exprimé sa désapprobation.

M. Lacquement. — Je déclare ne savoir, pour ma part, rien de semblable.

M. Alfred Reboux. — J'ai l'honneur de proposer au Conseil d'émettre le vœu suivant :

Le Conseil municipal,

« Regrettant les faits qui se sont passés le 28 » avril 1882, à l'école de la rue Turgot, demande » à l'administration de veiller à ce qu'ils ne se » renouvellent pas.

» La suppression des emblèmes religieux » dans les établissements scolaires pouvant être » ordonnée bientôt par l'autorité supérieure, le » Conseil exprime le vœu que cette mesure soit » exécutée à Roubaix avec le respect et les » égards dûs à la majorité de la population. »

M. le Maire. — M. Reboux, je ne vois pas bien l'utilité de votre proposition. L'administration n'ordonnera rien, ne fera rien de nature à froisser les consciences. Les frères pourraient retirer eux-mêmes les emblèmes religieux des classes qu'ils viennent de quitter. De cette façon aucune susceptibilité légitime ne serait blessée.

M. Alfred Reboux. — M. le maire, permettez-moi d'insister. En dehors des anciennes écoles congréganistes, nous avons les écoles laïques, dans lesquelles se trouvent encore, à l'heure présente, des croix, des emblèmes religieux. Le Conseil ne saurait repousser une proposition aussi mesurée, aussi raisonnable.

Elle sera approuvée, j'en suis convaincu, par les hommes qui savent encore — quelles que soient leurs opinions — garder le respect de tout ce qui est respectable. Vous ne pouvez refuser de donner à vos concitoyens la satisfaction, la garantie que je vous demande en leur nom.

Eh! Messieurs, un vote me paraît d'autant plus indispensable, que la manière dont vous avez constitué tout à l'heure votre commission scolaire, va alarmer bien des consciences et rendre plus difficile encore l'application à Roubaix de la loi du 28 mars. Vous ne me semblez pas vraiment savoir combien cette loi soulève de mécontentements, combien elle rencontrera de résistances. A Roubaix, le principe de l'obligation, ne sera pas discuté, grâce aux généreux sacrifices des catholiques qui ont ouvert des écoles libres et en fonderont bientôt d'autres; mais il n'en sera pas de même au point de vue religieux. Nous avons des inquiétudes. Nous ne croyons pas à la neutralité absolue dont vous parliez tout à l'heure.

Nous nous demandons quelles difficultés rencontreront nos instituteurs à nous. Quelles exigences on soulèvera contre eux. Et la manière dont vous avez constitué la commission n'est pas faite pour nous rassurer...

Cette commission aura des pouvoirs étendus. Elle pourra, à son gré, adoucir ou aggraver les rigueurs de la loi. Sur bien des points elle sera souveraine... (Ici M. Emile Moreau fait un signe d'approbation.) Elle rendra des jugements; elle constituera un véritable tribunal. Et, messieurs pour que des jugements ne soient pas entachés d'arbitraire, il faut que le tribunal qui les rend soit placé au-dessus de toute suspicion.

Or, qu'avez-vous fait, messieurs? Vous avez pris votre commission dans un seul parti. Il fallait la prendre en dehors des partis, en dehors du Conseil municipal, parmi les pères de famille les plus sages, les plus indépendants, les plus libéraux.

Vous eussiez, au moins, fait acte de sagesse et de bonne politique en y faisant sa place à votre minorité. Vous en avez jugé autrement. Et voilà pourquoi, puisque nous nous trouvons engagés dans un débat à la fois scolaire et religieux, nous sentions le besoin d'obtenir de vous des garanties aussi efficaces que possible.

Et ces garanties sont d'autant plus nécessaires que, tout à l'heure, quand je me plaignais d'avoir vu nos croix et nos statues brisées, un adjoint, M. Lacquement n'a trouvé à me répondre que ceci : « Que voulez-vous que nous en fissions. »

M. Lacquement. — Je n'ai pas dit cela!

M. Alfred Reboux se lève et d'un geste prend tous ses collègues à témoin.

M. Louis Cordonnier. — Le Conseil ne démentira pas M. Reboux. Tout le monde a entendu le propos de M. Lacquement...

Des membres de la droite : oui! oui!

Les membres de la gauche et l'administration gardent le silence.

M. Emile Moreau. — J'estime que les déclarations de M. le Maire sont suffisantes.

La municipalité que nous venons de réélire a notre confiance. Nous n'avons pas exiger d'elle ce que demande M. Reboux.

M. le docteur Godefroid *regrette ce* qui s'est passé rue Turgot. Néanmoins, il ne juge pas utile de voter la proposition de M. Reboux. Il demande le vote du jour pur et simple.

M. Delebois préférerait voter sur la proposition de M. Alfred Reboux. Il lui semble que le vote aurait pour le public une signification plus précise.

M. Ryo, adjoint, ne s'associera pas au vote, puisque *ce* que demande M. Reboux est un véritable blâme contre la municipalité. Il veut s'abstenir comme adjoint.

M. le Maire. — Si le vœu de M. Reboux a cette signification, je retire ce que j'ai dit tout à l'heure. Le Conseil n'a plus qu'à voter.

M. Alfred Reboux voudrait savoir si, oui ou non, la municipalité regrette la façon dont ses agents se sont comportés. Il est tout prêt à modifier son vœu, car ce qu'il désire, avant tout, ce sont des garanties pour l'avenir.

A la question de M. Alfred Reboux, **M. Lacquement** répond : Non!

M. Willem. — Nous n'avons rien à regretter!

M. Alfred Reboux. — Vous ne semblez vraiment pas comprendre notre émotion, messieurs, savez-vous depuis quand on n'avait pas vu briser les croix à Roubaix? Depuis le seizième siècle, alors que les gueux pillaient et brûlaient nos églises. (Quelques membres: c'est vrai! très bien! — Rires et rumeurs).

M. Emile Moreau. — Mais comme on les a brûlés eux-mêmes après! (Rires).

M. le docteur Largillière : c'est bien vrai!

M. Moreau déclare que l'administration ne doit pas reculer devant la responsabilité qui lui incombe; il dépose un ordre du jour ainsi conçu :

« Le Conseil,

» APPROUVANT LES ACTES DE L'ADMINISTRATION, passe à l'ordre du jour. »

M. Delebois demande la signification exacte de l'ordre du jour pur et simple. Il craint que l'opinion publique ne s'égare sur la portée du vote. Il déclare avoir entendu de sa place un adjoint dire en parlant de M. Lacquement : « S'il a été maladroit, tant pis pour lui. » Il voudrait connaître la pensée exacte de l'administration.

M. Flipo, adjoint. — C'est moi qui ai prononcé ce mot : maladroits, mais je désignais les ouvriers qui avaient été chargés de l'enlèvement des croix et qui n'ont pas agi avec la prudence qu'aurait voulu l'administration.

M. le Maire prononce quelques paroles dans le même sens.

Le Frère Emétère. — M. le Maire, l'acte odieux n'en aura pas moins été commis. On aurait pu nous dire d'enlever la statue! On aurait évité un grand scandale.

M. Lacquement. — C'était aux frères à enlever leurs meubles avec ce que vous appelez un saint.

M. Alfred Reboux. — M. Lacquement, une croix n'est pas un meuble et nous n'appelons pas *un saint* la statue d'un saint.

M. Godefroid insiste en faveur de l'ordre du jour pur et simple.

M. Alfred Reboux constate que M. le Maire et quelques-uns de ses adjoints semblent récuser en ce qui les concerne la responsabilité de ce qui s'est passé rue Turgot. Quoi qu'il en soit, pour éviter tout malentendu et afin que personne ne puisse s'abriter dernière ce motif qu'on n'a pas voulu voter un blâme à l'administration, il se bornera à maintenir le dernier et le principal paragraphe de son vœu :

« La suppression des emblèmes religieux dans « les établissements scolaires, pouvant être or- « donnée bientôt par l'autorité supérieure, le « Conseil exprime le vœu que cette mesure soit « exécutée, à Roubaix, avec le respect et les « égards dûs à la majorité de la population. »

M. Alfred Reboux demande le vote nominal.

L'ordre du jour pur et simple est rejeté.

L'ordre du jour de M. Emile Moreau est mis aux voix.

M. Briet voudrait ajouter ces mots : et « confiant dans sa sagesse. »

M. Moreau s'y oppose.

Son ordre du jour est adopté par 20 voix contre 5.

Ont voté pour : MM. Renaux, Bourgois, Legrand, Briet, Moreau, Lemaire, Vienne, Destombes, Lepercq, Caudrelier, Charles Bonne, Vaissier, Delétoile, Dégremont, Trannoy, Bonnel, Largillière, Degand, Délebois, Demarquette.

Ont voté contre : MM. Jean-Baptiste Pennel, Frère Emétère, Béghin-Bonnave, Alfred Reboux et Louis Cordonnier.

M. Godefroid ne voulant pas approuver l'administration, ni la blâmer, tout en regrettant ses actes, s'est abstenu.

L'administration n'a pas pris part au vote.

PROPOSITIONS DIVERSES

M. Renaux demande à la municipalité de prendre des mesures de plus en plus sévères contre les chiens errants.

M. Vaissier s'associe à ce vœu.

M. Charles Bonne parle du service médical de nuit. Il insiste pour qu'une solution intervienne aussitôt que possible.

L'AFFAIRE DU CIMETIÈRE

M. Alfred Reboux dit que, le 30 avril, un prêtre, vicaire au Sacré-Cœur, a été grossièrement insulté au cimetière par des personnes assistant à un enterrement civil. Il demande à l'administration d'envoyer des agents au cimetière, chaque fois qu'un enterrement civil a lieu, afin de protéger les citoyens.

M. le Maire répond qu'il y a toujours au moins un agent au cimetière.

M. Alfred Reboux. — Où était donc cet agent le 30 avril? Il n'a pas rempli son devoir s'il ne vous a pas fait connaître ce qui s'est passé ce jour là.

M. Trannoy. — J'assistai à l'enterrement civil de ce jour et je déclare que ce que M. Reboux vient de dire *n'est pas vrai*!

M. Pierre Flipo croit devoir donner lecture des diverses dépositions recueillies par le commissaire du quartier. M. Flipo prétend tirer de ces dépositions la preuve que les faits signalés par M. Reboux ne se sont pas passés comme l'a dit le *Journal de Roubaix*.

M. Alfred Reboux déclare qu'il a fait, lui aussi, une enquête, et qu'il peut produire des attestations *signées* de témoins honorables et prouvant que rien n'a été exagéré.

Il donne lecture de ces attestations et commence par une lettre très explicite du vicaire insulté. Vient ensuite une lettre d'un autre témoin qui raconte les faits dans toute leur crudité. On a traité le prêtre et les catholiques de cochons, de *salops*, de *voleurs*... D'autres grossièretés plus violentes encore ont été entendues

Cette lecture semble mécontenter et surexciter au-delà de toute expression certains membres du Conseil.

M. Pierre Flipo, oubliant que c'est lui qui a porté le débat sur le terrain judiciaire, interrompt tout à coup M. Alfred Reboux, en déclarant que *cela ne concerne pas le Conseil!* Des membres se lèvent.

M. Alfred Reboux proteste et demande au maire si les prêtres et les catholiques seront protégés à l'avenir. Il insiste pour qu'un service d'ordre soit organisé au cimetière. Sa voix est couverte par des rumeurs et des ricanements.

M. Moreau s'élève contre le vicaire du Sacré-Cœur qui, dans sa lettre à M. Reboux, appelle, dit-il, un enterrement civil un « *spectacle navrant.* »

M. Alfred Reboux réplique que le vicaire a bien le droit de penser ce qu'il veut et qu'il serait plus juste de condamner les insulteurs.

Tout le monde est debout et la séance se termine au milieu de la plus vive agitation.

Hier, au conseil municipal de Lille, M. le secrétaire a lu un rapport de M. Grandel sur l'application de nouveaux tarifs, nos 1 et 2 pour le service des messageries, grande vitesse, entre Lille et Roubaix par la compagnie des tramways.

Le conseil a donné un avis favorable.

Parmi les officiers qui ont satisfait aux examens pour l'école supérieure de guerre et dont l'*Officiel* de jeudi a publié la liste, nous remarquons les noms de M. Derbigny, lieutenant au 73e de ligne; M. Voisin, capitaine au 15e d'artillerie; M. Guyenot, capitaine au 3e régiment du génie.

Nous recevons d'un de nos lecteurs, avec prière d'insertion, une lettre où il se plaint de n'avoir pas eu encore connaissance de l'arrêté préfectoral pour le chômage des canaux dans le Nord.

Nous avons annoncé jeudi qu'un arrêté préfectoral vient de fixer les chômages sur les canaux du Nord et de l'Est, conformément aux décisions ministérielles.

En donnant cette nouvelle, nous ajoutions :

« On paraît avoir voulu donner satisfaction, au moins dans une certaine mesure, aux vœux des conseils généraux qui réclament la simultanéité des chômages. »

Nous ne pouvons donc que renvoyer notre honorable correspondant aux termes de cet arrêté.

La commission de la chambre syndicale des ouvriers en bâtiments de Roubaix a l'honneur d'informer les sociétaires, ainsi que toutes les sociétés ouvrières de la ville, que trois de ses membres étant malades depuis plusieurs mois, elle donnera à leur profit une soirée vocale, suivie d'une brillante tombola, le dimanche 9 juillet prochain. Désirant venir en aide aux membres malades, d'une manière efficace, elle a cru de son devoir de s'adresser à toutes les sociétés ouvrières et elle a le ferme espoir que son appel sera entendu.

Les sociétés et personnes qui désireraient y participer, soit en envoyant quelque prix pour la tombola, soit en plaçant des billets, sont priées de s'adresser au siège de la Société, *A la Ville de Strasbourg*, rue Nain, n° 29, les dimanche et lundi de sept à neuf heures du soir et les jeudi et samedi de huit à neuf heures.

Les billets de tombola sont du prix de dix centimes.

Décidément nous vivons dans la meilleures des villes, comme dirait le docteur Pangloss.

En fait de contravention, on n'en a dressé hier que contre des propriétaires dont les chiens vagualent sur la voie publique, et les arrestations se sont bornées à une brouette, trouvée près du Minck et conduite au poste,... pour vagabondage.

Le concours gratuit de tir à la carabine Flobert, offert cette année aux élèves de toutes les écoles de la ville, par le Cercle des Carabiniers, paraît devoir être brillant.

De toutes parts, en effet, on s'exerce et il nous revient que M. Braquet se multiplie pour arriver à un résultat satisfaisant. Nous l'en félicitons.

Nul doute que nous aurons cette année à enregistrer une moyenne de points supérieure à celle des concours précédents. Cela prouvera à l'administration que le petit sacrifice que la ville s'impose pour fournir armes et munitions aux jeunes gens, n'est pas perdu.

Nous rappelons que c'est le 25 mai et le 1er juin qu'aura lieu ce concours.

M. Argelliès, commandant des pompiers de notre ville, a reçu la lettre suivante :

Monsieur le commandant,

Nous nous empressons de vous remercier de la promptitude avec laquelle les pompiers se sont rendus chez nous à la première alarme, lors de notre incendie du 6 mai.

Grâce à la pompe de la rue de la Paix, arrivée la première, le feu a pu être maîtrisé immédiatement.

Nous profitons de la circonstance pour vous prier de verser, en notre nom, à la caisse de retraite, la somme de cent francs que vous trouverez incluse.

Recevez, Monsieur, avec nos remerciements, nos sincères salutations.

MULLIEZ, frères.

Grand émoi, hier soir, au cirque Plège.

Une prime de cinq cents francs ayant été promise, par un groupe de lutteurs, à celui qui les vaincrait, de nombreux amateurs ont relevé le défi.

Après quelques tours de force, exécutés par deux lutteurs, les amateurs se sont présentés dans l'arène et les combats singuliers ont commencé.

Le plus intéressant s'est engagé entre Tournier, dit la *Tête de fer*, et Emile Houfin, garçon brasseur chez M. Delcourt. Après de prodigieux efforts, de part et d'autre, Houfin a *tombé* la *Tête de fer*, au milieu des applaudissements de toute la galerie.

C'était pour les lutteurs le quart d'heure de Rabelais. Il fallait payer les cinq cents francs promis. Ils ont refusé et des cris ont retenti de toutes parts.

La prime! la prime! *l'homme masqué*! Pour rétablir l'ordre, un farceur s'est vu (*a-t-il dit*) dans la triste nécessité de plonger la salle dans une obscurité à peu près complète, en baissant le gaz au compteur.

Peu à peu l'émotion s'est calmée et deux champions, Tournier et Sternon ont engagé de nouveau la lutte. Une deuxième fois, la tête de fer a été *tombée*.

Avant la fin de la soirée, un ouvrier a eu le bon esprit d'enlever la casquette d'Emile Houfin, le garçon brasseur, et de faire une petite quête au profit du vainqueur impayé.

Cette collecte a produit 26 francs 50 centimes.

Vers onze heures un quart, la soirée s'est terminée aux cris de : *Vive le brasseur! En triomphe le brasseur! Ohé la prime! l'homme masqué! la tête de fer!*

Chacun descendait dans l'arène discutant sur le mérite des champions: une vraie cohue! Puis le gaz s'est éteint et l'obscurité a rendu le calme aux esprits.

La cérémonie faite,
Chacun s'en fut coucher...

Lundi, 15 courant, la troupe de M. Boucher, donnera au Théâtre des Boulevards « *Thérèse Raquin* » d'Emile Zola.

Hier, un petit ramoneur, en opérant le balayage d'une cheminée, rue F. Lemaire, à Lille, voulut s'emparer d'un nid qu'il avait aperçu. Il perdit l'équilibre et tomba de la toiture de la maison.

Il a été relevé dans un état grave le crâne fendu et portant de nombreuses contusions. On espère le sauver.

On nous prie d'insérer la note suivante :

Le sieur Pierre Vantighem, victime de l'accident qui a eu lieu jeudi, à 2 heures de l'après-midi, n'est point domestique chez Mme veuve Liagre, brasseur à Tourcoing, mais bien le domestique de Mme veuve Catel, marchande de charbon au Blanc-Seau.

Les grévistes de la filature de laine de la rue des Anges ont tous repris leur travail ce matin à 5 h. 1/2.

La Société hippique de Tourcoing donnera un carrousel le dimanche 16 juillet prochain.

Des affiches feront connaître les conditions et les prix.

Un violent incendie a éclaté dans les magasins de M. Duprez-Bernard, fabricant de tissus, rue Dervaux, 7, à Tourcoing, hier, vers deux heures et demie.

Le feu a pris, on ne sait comment, dans un tas de déchets déposés au rez-de-chaussée d'un magasin situé derrière la maison d'habitation.

C'est M. Campion, beau-fils de M. Duprez, qui, le premier, a remarqué l'incendie; il a donné aussitôt l'alarme.

Malgré la promptitude habituelle déployée par les pompiers qui sont, il est vrai, disséminés par toute la ville, vaquant, à cette heure-là, à leurs occupations, les pompes sont arrivés un peu tardivement. Les flammes avaient pris de telles proportions que les magasins et la maison d'habitation étaient complètement envahis.

Cependant une dizaine de pompes, y compris celle à vapeur, se mirent à l'œuvre; en moins d'une heure, le sinistre était maîtrisé.

On a pu préserver les maisons voisines.

Les pertes, évaluées à 123,000 francs, dont 30,00 en bâtiment et 93,000 en marchandises et mobilier, sont couvertes par une assurance de 183,000 francs à la Compagnie *Le Nord*.

La vérification périodique des poids, mesures et instruments de pesage, aura lieu, à Tourcoing, du 16 mai au 1er juillet.

Les poids et les mesures seront vérifiés jusqu'au 7 juin inclus, dans l'ancienne école des filles de la rue des Orphelins.

Les instruments de pesage seront vus, à domicile, du 8 juin au 1er juillet. — Les assujettis sont tenus de soumettre à la vérification tous les instruments de pesage et de mesurage qu'ils *possèdent*.

Après l'expiration du délai fixé pour cette opération, dans la commune, il est interdit aux commerçants, entrepreneurs et industriels, d'employer et de *garder* en leur possession des poids, mesures et instruments de pesage qui n'auraient pas été soumis à la vérification et au poinçon de l'année.

La lettre C est celle dont l'empreinte sera apposée sur les objets vérifiés et reconnus exacts

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, la visite sanitaire des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine, introduits en France *par le bureau de douanes d'Ohain, aura lieu le jeudi de chaque semaine, de huit heures du matin à midi, par les soins de* M. SALENGROS, *médecin-vétérinaire à Fourmies, nommé à cet effet par M. le ministre de l'Agriculture.*

Dans le cas où le jeudi serait un jour férié, la visite sanitaire aurait lieu le lendemain vendredi.

A la liste des jurés pour l'Exposition internationale d'Art industriel que nous avons publiée hier, nous devons ajouter les noms de MM. Vanysendyck, architecte et Houtstont, sculpteur, à Bruxelles.

M. Vives, lieutenant au 19e chasseurs à cheval, est parti vendredi matin à cinq heures, de Lille pour St-Omer et a parié qu'il y serait rendu à dix heures et demie.

La distance à parcourir étant de 70 kilomètres, c'est donc une vitesse moyenne de 12 kilomètres à l'heure que M. Vives a eu à obtenir de son cheval *Djelfa*.

P. S. M. Vives est rentré hier soir à Lille, ayant gagné son pari c'est-à-dire accompli la course de Lille à St-Omer, à raison de kilomètres à l'heure, ainsi qu'il avait été convenu.

Le *Cercle horticole du Nord* rappelle à ses sociétaires que l'assemblée générale du mois de mai aura lieu dimanche prochain 14, au siège social, Grande-Place, 10, à cinq heures du soir.

La tombola de cette assemblée devant se composer uniquement de lots offerts par les sociétaires, l'administration prie les donateurs de vouloir bien faire déposer au siège de la Société les plantes ou autres objets qu'ils se proposent d'offrir à la tombola.

M. le trésorier informe les sociétaires que ce jour-là il se tiendra à leur disposition, pour la perception des cotisations de l'année 1881-82 et autres.

La Société protectrice des animaux vient de décerner les récompenses suivantes :

Médaille d'argent : M. Correaux, commissaire du deuxième arrondissement.

Médaille de bronze : M. Delahoutte, brigadier de police.

Mentions honorables : MM. Victor Wairy et Gautherot, sergents de ville.

M. le Maire de Lille, vient de recevoir la lettre suivante :

Paris, 10 mai 1882.

Monsieur le Maire,

A la date du 20 avril 1882, vous avez exprimé le désir d'obtenir quelques médailles destinées à être distribuées à la suite de l'Exposition d'art industriel organisée à Lille.

Mon administration n'ayant pas de médailles à sa disposition, et la modicité des crédits inscrits au budget pour les expositions de province ne me permettant pas de faire des commandes de ce genre, j'ai l'honneur de vous informer qu'une subvention de 500 francs vient de vous être accordée. Une ordonnance de paiement, mandatée à votre nom, vous parviendra prochainement.

Je suis heureux, monsieur le Maire, de pouvoir vous donner ainsi un témoignage de l'intérêt que m'inspirent les efforts que fait la municipalité de Lille pour développer le goût des arts dans la région du Nord.

Recevez, monsieur le Maire, etc.

Pour le ministère et par autorisation,
Le directeur général des Beaux-Arts,
Signé : MANTZ.

On lit dans l'*Echo du Nord* :

« La municipalité vient d'être saisie par le conseil d'administration du Jardin zoologique d'un projet intéressant. En voici les données générales : Le jardin serait cédé à la ville qui en utiliserait une partie, celle qui est la plus éloignée de la rue d'Isly, pour l'installation de l'Ecole des arts et métiers.

» L'autre partie serait conservée comme jardin zoologique et exploitée par la ville.

» La rue de La Bassée, qui est la continuation de la rue Nationale, serait prolongée à travers les propriétés de M. Montagne et couperait le Jardin zoologique en deux parties. Une autre grande rue serait créée entre le boulevard de Moselle et la rue d'Isly, d'un bout à l'autre du jardin, en suivant, ou à peu près, le lit de l'Arbonnoise, qui serait détournée et couverte.

» La rue Testelin prolongée servirait encore à mettre en valeur une partie des terrains.

» L'administration du Jardin zoologique que propose la cession de sa propriété soit pour le prix de 1,600,000 fr. (19 fr. du mètre en moyenne), soit en échange d'une annuité de 80,000 fr. pendant 50 ans.

» Elle fait ressortir que la ville pourrait revendre le long des rues créées des terrains pour une somme de 400,000 fr., tout en conservant la plus grande partie de la propriété.

» Nous ne pouvons nous prononcer sur ce projet qui vient de nous être soumis, après un rapide examen. Il est peu vraisemblable cependant que l'on change l'emplacement adopté pour l'école des arts et métiers, qui est indiqué dans la loi relative à cette école.

» La proposition n'en est pas moins intéressante, la ville pouvant être appelée à utiliser le Jardin zoologique pour d'autres institutions, on parle notamment d'y installer le lycée de jeunes filles, dont la création est décidée. »

Les artistes réunis en société donneront dimanche prochain, à Lille, à 1 heure, la seconde représentation gratuite prescrite par le cahier des charges; cette représentation se composera du MÉDECIN DES ENFANTS, le drame d'Anicet Bourcois. Les portes s'ouvriront à midi et demi.

Sous le titre : LES PRUD'HOMMES DE LILLE, le *Progrès du Nord* publie la nouvelle suivante :

« Réuni en assemblée générale, le Conseil d'Etat vient de donner son approbation au projet de décret relatif à la réorganisation du Conseil de Prudhommes de Lille. Conformément à la solution qui avait été recommandée à M. le Ministre du commerce par nos députés, MM. Pierre Legrand et G. Masure, interprètes des représentants de la population ouvrière de Lille, le décret dispose que le Conseil de Prud'hommes sera formé de trois catégories.

» Le décret sera probablement promulgué dans quelques jours. »

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. DE VALRUGER

M. PLAISANT, substitut, occupe le siège du ministère public

Audience du 12 mai

Vol à la Foire

Un sieur Camille Ghilbert, demeurant à Roubaix, se rendait chaque jour au champ de foire de cette ville non pour y faire des emplettes, mais pour voler aux étalages.

C'était tantôt chez un marchand de pain d'épice, tantôt chez un marchand de foulards que Ghilbert exerçait.

Amené devant le Tribunal, l'inculpé a tout avoué; il est condamné à un an de prison.

Rébellion à Halluin

Le sieur Dumortier, de la commune d'Halluin, n'a pas le caractère gai, quand il a bu. Un de ces derniers dimanches, ayant fêté Bacchus plus que de raison, il insulta grossièrement le garde de la commune. Ce dernier dressa procès-verbal, et hier, Dumortier passait devant le tribunal.

« Je ne me souviens pas de ce qui s'est passé, » dit-il, j'aime et respecte l'autorité, ne me condamnez pas. Messieurs les juges, cela ne m'arrivera plus. »

La montre et la chaine

Le 8 mai, le nommé Ernest Lion rencontrant le sieur Brouche dans une des rues de Roubaix, lui demanda une pipée de tabac. Le bon vieux prit aussitôt sa blague et la mit à la disposition d'Ernest qui avait profité de l'ouverture de la capote pour enlever la chaine et la montre de son camarade. Quand Brouche s'aperçut du vol il poursuivit Leon